

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DISCOURS

DE

M. GLASSON

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

A L'OCCASION DE LA MORT

DE

M. ALBERT DESJARDINS

MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance du samedi 23 janvier 1897.

MESSIEURS,

Depuis sa dernière séance, l'Académie a été cruellement éprouvée : elle a perdu deux de ses membres, M. Albert Desjardins et M. Paul de Rémusat. Suivant l'usage, l'Académie assistera en corps, lundi prochain, aux funérailles de M. de Rémusat, et il sera en son nom rendu hommage à sa mémoire ; mais, suivant l'usage aussi, l'Académie n'a pas pris part aux obsèques de M. Albert Desjardins, qui ont eu lieu aujourd'hui en province, à Beauvais. Peut-

être l'Académie m'autorisera-t-elle, par cette raison même, à prononcer quelques paroles en mémoire de notre regretté confrère; elle s'associera ainsi au deuil cruel qui frappe notre vice-président.

Professeur de droit, député, sous-secrétaire d'État, Albert Desjardins ne comptait que des amis. Jusque dans les dernières années de sa vie, il s'est toujours acquis toutes les sympathies, et a obtenu, sans les rechercher, tous les succès, par la loyauté et le désintéressement de son caractère. Attaché en 1864 à la Faculté de droit de Nancy, après un brillant concours, il conquit tout de suite les suffrages des maîtres et des élèves par la clarté de son enseignement. On n'appréciait pas moins dans les salons la délicatesse de son esprit et le charme de sa conversation. Dès l'année suivante, Desjardins était rappelé à Paris et ne tardait pas à prendre une place distinguée parmi les maîtres de la vieille école. Il avait la passion du droit et comptait bien y consacrer sa vie.

Mais en 1871, ses concitoyens de l'Oise l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale et il quitta, non sans quelque regret, ses chères études pour remplir plus scrupuleusement tous ses devoirs politiques. Là encore, dans cette vie nouvelle et agitée, il n'obtint que des succès et parvint aux plus hautes fonctions politiques, comme sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique et au ministère de l'Intérieur. Mais il n'oublia jamais l'école où il avait professé et avec cette délicatesse et cette discrétion qui lui étaient propres, il en donna maintes preuves à ses anciens collègues. Aussi lorsque les hasards de la politique le firent descendre du pouvoir, il reprit sa

place parmi eux avec une simplicité si digne et si naturelle, qu'il semblait qu'il ne l'avait jamais quittée. Il se consacra désormais tout entier à la jurisprudence, non sans regretter peut-être cette fois la vie politique, où il avait contracté de brillantes et solides amitiés. Il eut à l'École des disciples qu'attirait sa science très sûre et très vaste. Travailleur infatigable, il publia des ouvrages et de nombreux articles sur le droit romain, sur la législation criminelle. A l'exemple de nos grands jurisconsultes du XVI<sup>e</sup> siècle, il joignait à l'étude du droit, celles de l'histoire, de la philosophie, de la morale, des lettres; tous ses ouvrages, écrits sous une forme très pure et parfois même élégante, en témoignent. Albert Desjardins devient bien un moraliste sans cesser d'être un jurisconsulte, lorsqu'il s'occupe des *Moralistes français au XVI<sup>e</sup> siècle*, ou bien encore lorsqu'il dépeint *Les sentiments moraux au XVI<sup>e</sup> siècle*. Professeur de droit criminel, il aborde avec un esprit sûr les grands problèmes de cette partie de la législation, mais sans abandonner ses autres études; aussi publie-t-il bientôt un *Traité du vol dans les principales législations de l'antiquité*, où il déploie toutes les qualités d'un vrai romaniste dont il avait déjà donné des preuves dans des études antérieures, mais il ne cesse pas non plus d'être moraliste et il aborde le problème de la légitimité de la propriété avec une remarquable précision. L'ancien droit français ne lui était pas étranger: il en a donné la preuve dans son étude sur *La compensation* et dans ses *Recherches sur l'origine de la règle*: Donner et retenir ne vaut.

Ses remarquables travaux lui ouvrirent, en 1887, les portes de notre Académie, où il était déjà connu par

des Mémoires couronnés. Mais bientôt cette vie de travail et, il est permis de l'ajouter, de bonheur domestique, fut menacée par un mal tragique et lent, qui finit par terrasser cet homme de bien, ce savant si distingué, le meilleur des frères et le plus affectueux des maris. Le corps s'éteignit, lentement, douloureusement, jour par jour, heure par heure ; mais l'esprit et le cœur restaient intacts ; et, dans ces années de souffrance et de tristesse, il devint un modèle de résignation, témoignant sans cesse, par sa douceur, de sa reconnaissance envers ceux qui l'entouraient de leurs soins. Les anciens auraient dit qu'il est mort en stoïcien ; ceux qui ont connu sa foi diront qu'il est mort en chrétien.